



CONDITIONS TARIFAIRES ENTREPRISES

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023



PROMESSE CLIENTÈLE ENTREPRISES

Depuis 240 ans, la Banque Palatine tient ses engagements et construit une relation de confiance avec les dirigeants d'entreprises. Par le biais de ses 26 agences implantées partout en France et connaissant parfaitement l'économie régionale, la Banque Palatine vous assure de pouvoir compter sur une équipe d'experts entièrement engagée aux côtés de votre entreprise, tant au quotidien que dans votre stratégie de développement à long terme.

À votre écoute

Dans un monde en mouvement, vous écouter et vous proposer des solutions adaptées, innovantes et performantes pour votre entreprise, c'est le rôle de votre chargé(e) d'affaires.

Impliqué et proactif

Votre chargé(e) d'affaires est votre interlocuteur stratégique et met à votre disposition toutes les expertises de la Banque Palatine nécessaires au développement de votre entreprise : investissements, gestion de trésorerie, financements, gestion des flux, croissance externe, international, immobilier... Il vous accompagne également dans vos enjeux de dirigeant notamment dans l'évolution du capital et dans la transmission de votre entreprise.

Engagés ensemble

Notre exigence d'excellence au quotidien va de pair avec nos valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Engagée aux côtés des entreprises pour faire face aux enjeux des transitions environnementales et sociétales, la Banque Palatine vous accompagne en vous proposant des solutions financières pertinentes pour la transformation écologique et sociale de votre entreprise.

Exigence d'une relation durable

Le fondement de la Banque Palatine est la construction d'une relation durable reposant sur la recherche de la meilleure performance pour vous et votre entreprise. Vous êtes en droit d'attendre l'excellence de notre part. Nous vous devons de respecter cette exigence.

L'Art d'être Banquier

Ce document indique les conditions et tarifs applicables aux principales opérations de la clientèle entreprises, associations et institutionnels. Il n'est pas exhaustif et peut être modifié à tout moment.

Les montants, y compris en pourcentage, sont indiqués en euros et hors taxes.

Conformément aux stipulations du préambule de la convention de compte courant, la Banque et le Client conviennent expressément de se soumettre au régime dérogatoire prévu notamment aux articles L.314-5, L.314-12, L.133-2 et L.133-24 du Code Monétaire et Financier.

La refacturation des frais et droits, notamment de timbres, perçus au profit de l'autorité publique est donnée à titre indicatif et susceptible de variation en fonction de l'évolution des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour toute demande, réclamation ou recours concernant les conditions et leur application, nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel à la Banque Palatine.

Votre chargé(e) d'affaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

SOMMAIRE

DATES DE VALEUR

- 5 Opérations domestiques
- 5 Opérations internationales
- 6 Opérations de portefeuille commercial
- 6 Opérations sur comptes titres et valeurs mobilières

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

- 6 Arrêtés et gestion de compte
- 7 Services courants
- 8 Incidents de fonctionnement

MOYENS DE PAIEMENT

- 9 Opérations d'encaissement (au crédit)
- 11 Opérations de paiement (au débit)

EXPERTISE CASH MANAGEMENT

- 13 Banque à distance
- 14 Cartes bancaires
- 16 Solutions d'encaissement
- 17 Gestion centralisée de trésorerie

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- 18 Opérations de change
- 18 Opérations à destination de l'étranger (import)
- 19 Opérations en provenance de l'étranger (export)
- 19 Portefeuille international
- 19 Crédits documentaires
- 21 Avals-garanties et cautions sur opérations internationales
- 22 Autres services

FINANCEMENTS

- 23 Financements court, moyen et long terme
- 23 Crédit-bail
- 23 Gestion du poste client
- 23 Garanties reçues et données

OPÉRATIONS SUR COMPTES

TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

- 24 Droits de garde
- 24 Opérations de Bourse
- 25 Souscription / rachat d'OPC
- 25 Opérations sur titres (en fonction du code ISIN)
- 25 Mouvements de titres (valeurs mobilières et TCN)
- 26 Avis et états
- 26 Divers

EXPERTISES

- 26 Cash Management
- 26 Ingénierie sociale
- 27 Ingénierie immobilière
- 27 Ingénierie financière
- 27 Desk clientèle

27 LEXIQUE

RELATION CLIENTÈLE

- 30 Résoudre un litige

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.
J correspond à la date de règlement interbancaire.

OPÉRATIONS DOMESTIQUES

OPÉRATIONS AU CRÉDIT

CHÈQUES

- Remise de chèque avant 13h 1 jour ouvré après la remise

VIREMENTS

- Virement reçu **J**

PRÉLÈVEMENTS

- Remise de prélèvement reçue
- 2 jours ouvrés avant l'échéance **J**

OPÉRATIONS AU DÉBIT

CHÈQUES

- Paiement de chèque **J**
- Impayé reçu sur chèque impayé **J**

VIREMENTS

- Virement émis **J**

PRÉLÈVEMENTS

- Paiement d'un prélèvement **J**

EFFETS

- Paiement d'un effet domicilié **J**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

OPÉRATIONS AU CRÉDIT

VIREMENTS

- Virement reçu en euro **J**
- Virement reçu en devise
- sans opération de change ou en devise d'un pays de l'UE **J**
- avec opération de change **J+2** (jour de livraison des devises)

OPÉRATIONS AU DÉBIT

VIREMENTS

- Virement émis en euro **J**
- Virement émis en devise
- sans opération de change ou en devise d'un pays de l'UE **J**
- avec opération de change **J-1**

CHÈQUES

- Règlement de chèque émis en faveur de l'étranger Jour de l'opération,

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE COMMERCIAL

OPÉRATIONS AU CRÉDIT

- Remise d'effet, LCR ou BOR à l'escompte 1 jour calendaire après la date de la remise
réception service portefeuille
- Effet à l'encaissement non échu ou remis au moins
12 jours calendaires avant l'échéance 4 jours calendaires après l'échéance
(reportée s'il y a lieu)
- Effet échu ou remis à l'encaissement moins
de 12 jours calendaires avant l'échéance 12 jours calendaires après la date de remise
réception service portefeuille
- Mobilisation de créance née sur l'étranger 1 jour calendaire après la date de remise
réception service portefeuille
- Mobilisation de créance Dailly 1 jour calendaire après la date de la remise
réception service portefeuille

OPÉRATIONS AU DÉBIT

- Effet impayé (retour) escompte Débit valeur échéance
- Effet impayé (retour) encaissement Débit valeur échéance reportée

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

- Ordre de bourse La date de valeur est la date de dénouement de l'opération
- Ordre sur OPC La date de valeur est la date de dénouement de la valeur liquidative

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

ARRÊTÉS ET GESTION DE COMPTE

Les comptes font l'objet d'un arrêté trimestriel. À l'occasion de ces arrêtés, les montants perçus sont composés de la commission de mouvement de compte, de la commission sur le plus fort découvert, des intérêts débiteurs et éventuellement d'une pénalité de dépassement (Cf «Arrêtés de compte» ci-dessous).

SERVICES BANCAIRES DE BASE **Gratuit**

Ces services bancaires de base sont réservés pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article D312-5-1 et suivants du Code Monétaire et financier relatif au droit au compte. Ces services bancaires de base se composent des produits et services suivants : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; un changement d'adresse par an ; la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; la domiciliation de virements bancaires ; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; des moyens de consultation à distance du solde du compte ; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'UE ; deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service ; la réalisation des opérations de caisse. Le service bancaire de base ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni l'octroi d'une autorisation de découvert.

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

• Ouverture de compte	Gratuit
• Clôture de compte	89 €
• Frais d'actualisation de dossier administratif, juridique et comptable	325 €

ARRÊTÉS DE COMPTE

- Intérêts débiteurs
 - ils sont calculés selon la formule suivante :
$$[\text{somme de tous les soldes débiteurs en valeur} \times \text{leur durée en jours} \times \text{taux d'intérêt conventionnel}] / 360$$
 - en l'absence de découvert autorisé ou formalisé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux maximum réglementaire publié tous les trimestres au Journal Officiel.
 - le taux d'intérêt conventionnel est calculé comme la somme d'un indice de référence et d'une marge.Toutefois, dans l'éventualité où l'indice de référence serait inférieur à 0, cet indice serait alors considéré comme étant égal à 0.
- Commission sur plus fort découvert
 - Commission mensuelle calculée sur le plus fort découvert de chaque mois et perçue en fin de trimestre
 - taux applicable sur le plus fort découvert 1/10%
- Pénalité de dépassement
 - Commission mensuelle calculée sur la partie des débits comprise entre le montant du découvert autorisé et le plus fort découvert mensuel enregistré
 - taux minimum par mois 1,15 %

GESTION DE COMPTE

- Commission de mouvement de compte
(calculée sur les opérations enregistrées au débit du compte) maximum 2 %
 - minimum par trimestre 70 €
- Commission fixe de tenue de compte (tarif trimestriel) 100 €
- Frais de tenue de compte de dépôt inactif
(compte sans mouvement depuis plus de 12 mois) 25 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

- Commission de mise en place et de renouvellement de forfaitisation de conditions 160 € par an

SERVICES COURANTS

RELEVÉS DE COMPTE

Ces commissions sont perçues trimestriellement, frais d'envoi inclus.

- Support papier
 - mensuel **Gratuit**
 - décadaire 20 €
 - journalier 105 €
- Extrait de compte à la demande ou au guichet 8,60 €
- Édition de relevé de compte papier en complément des relevés électroniques 2 € par mois

COURRIERS

- Changement d'adresse non signalé entraînant un retour de courrier 12,50 €

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

FOURNITURE DE RENSEIGNEMENTS

- Renseignements commerciaux (+ frais engagés) 25,50 €
- Attestation 32,40 €

- Information des commissaires aux comptes (audit) 180 €
- Justificatif trimestriel des prestations facturées et soumises à TVA **Gratuit**

RECHERCHE DE DOCUMENTS

- Frais de recherche d'un document
(selon la complexité du dossier et le volume de recherches) minimum 15,50 €
- Photocopie (par pièce) 0,50 €

COFFRE-FORT

- Location de coffre-fort (selon volume) Nous consulter

DEMANDE D'IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) 25 €

DIVERS

- Frais de fax – courrier – téléphone 8 €
- Tout frais de recherche 15,30 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

COMPTE

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **Gratuit**
- Frais par procédure de saisie à tiers détenteur (avis et oppositions à tiers détenteur, oppositions administratives et saisies assimilées) 10 % du montant dû au trésor public ou au créancier maximum 100 €
- Frais par saisie attribution ou conservatoire 110 €
- Frais pour saisie sur valeurs mobilières et droits d'associés 110 €
- Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, absence de signature, absence ou insuffisance de provision) dans la limite de 540 € par mois 9 € par opération

CHÈQUES

- Forfait⁽¹⁾ de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - chèque inférieur ou égal à 50 € 16 €
 - chèque supérieur à 50 € 32,67 €

⁽¹⁾ Ce forfait comprend les frais de dossier, de chèque impayé, de lettre d'injonction, d'envoi en AR, de la déclaration Banque de France, des frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, de mainlevée de l'interdiction bancaire, de blocage de provision pour régularisation et de délivrance du certificat de non-paiement. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, elle sera facturée séparément.

⁽²⁾ Le rejet d'un chèque présenté au paiement à plusieurs reprises dans les 30 jours qui suivent le premier rejet constitue un incident de paiement unique.

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **Gratuit**
- Frais d'opposition par le client au paiement d'un chèque (perte, vol, utilisation frauduleuse, procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du porteur)
 - par chèque 25,60 €
 - si plusieurs chèques 28 €
- Frais de mainlevée d'opposition
 - par mainlevée 16 €
- Frais de rejet de chèque par la Banque pour les motifs suivants :
 - décision judiciaire, chèque perdu ou volé, compte en opposition
 - par chèque 6,10 €

- Frais pour chèque présenté suite à une interdiction bancaire (interne ou externe)
- par chèque 25,50 €
- Frais pour chèque présenté à l'encaissement
et revenu impayé (sauf motif sans provision)
- par chèque 16,29 €

PRÉLÈVEMENTS ET TIPSEPA

- Frais de rejet d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision
- inférieur à 20 € 100 % du montant
- supérieur ou égal à 20 € 7,67 €
Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, elle sera facturée séparément.
- Frais pour impayé sur prélèvement ou TIPSEPA remis à l'encaissement 16 €

EFFETS

- Rejet d'effet domicilié pour défaut de provision
- par effet 20 €
- Retour impayé sur effet remis à l'encaissement ou à l'escompte
(commission perçue à la même date que le débit de l'effet impayé)
- par effet (+ coût du protêt éventuel) 21,40 €

CESSIONS DE CRÉANCE LOI DAILLY

- Frais d'impayé par facture 22,50 €

MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE SUR L'ÉTRANGER

- Frais d'impayé par facture 25 €

MOYENS DE PAIEMENT

ZONE SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA) : ESPACE UNIQUE DE PAIEMENTS EN EUROS, COMPOSE DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni dont Gibraltar, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT (AU CRÉDIT)

VIREMENTS SEPA

- Virement SEPA reçu **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS (CORE OU B2B)

PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

CARACTÉRISTIQUES :

- Prélèvement en euro, initié par le créancier sur la base d'un mandat signé par le débiteur.
- La gestion et la conservation du mandat sont assurées par le créancier.
- Cette autorisation peut être générale pour des opérations de débits récurrents ou ponctuels.
- Ce prélèvement s'effectue entre deux comptes situés dans l'espace SEPA.

AVANTAGES :

- Une référence d'identification de l'opération dans la limite de 35 caractères.
- Un motif de paiement jusqu'à 140 caractères.

PRÉLÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES (B2B)

Le prélèvement SEPA interentreprises (SEPA Business-To-BusinessDirect Debit ou B2B) est réservé exclusivement aux règlements entre entreprises ou professionnels qui souhaitent régler tout ou partie de leurs transactions selon des conditions spécifiques.

INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION

- par prélèvement	0,44 €
- par remise validée par la Banque	25 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
- Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	15 €

TIPSEPA

- Frais de traitement du façonnier Étude personnalisée
- Par TIPSEPA encaissé (+ commission de traitement du façonnier) 0,44 €
- Par anomalie de traitement 0,80 €

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

- Pour l'ensemble des opérations de portefeuille (escompte, mobilisation de créances commerciales ou financières, loi Dailly), les modalités techniques sont les suivantes :

Les agios sont calculés sur la durée réelle entre la date de remise et celle de l'échéance (éventuellement reportée) en la majorant de deux jours de banque sur une base de 360 jours.

- Pour les effets à l'escompte : Agios minimum 5,80 € et/ou durée minimum 12 jours.
- Pour les billets financiers sur nos caisses : échéance non reportée ; aucune commission n'est perçue. En cas de remboursement anticipé du billet, pénalité de 100 € minimum (nous consulter pour plus de renseignement).
- Le taux d'intérêt de l'escompte commercial ou financier est le taux d'escompte Palatine (Tes) majoré de la marge propre à chaque client.

Le Tes qui est déterminé quotidiennement est égal à : Euribor (ou Tibeur - taux interbancaire offert en euro) majoré d'une marge maximale de 0,50 % en fonction des conditions de marché.

Tibeur ou Euribor plancher : dans l'éventualité d'une variation à la baisse de Tibeur ou Euribor en dessous de 0, Tibeur ou Euribor sera alors considéré comme étant égal à 0.

Pour l'ensemble des opérations de portefeuille (mobilisation de créances commerciales, loi Dailly) non réglées à l'échéance et/ou impayées, un report de 20 jours est effectuée automatiquement.

EFFETS À L'ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE

- Internet ou télétransmission
 - par effet 0,60 €
 - par remise validée par la Banque 25 €
 - par remise signée électroniquement **Gratuit**
- Support papier
 - par effet 10 €
 - par remise 25 €

AUTRES OPÉRATIONS

- Effet modifié, prorogé (par effet) 20,40 €
- Effet irrégulier, commission de rejet (par effet) 14,30 €
- Demande d'avis de sort
 - par effet (+ récupération des frais externes) 19,50 €
- Effet réclamé (+ récupération des frais engagés)
 - détenu en portefeuille (par effet) 14,30 €
- Escompte créances commerciales Nous consulter

CHÈQUES

• Remise de chèque	Gratuit
• Avis de sort	19,50 €
• Copie d'une remise de chèque année en cours	10,20 €
• Demande de copie antérieure	12,70 €
- pour toute demande de copie de chèque incluse dans la remise dans l'année en cours ou antérieure à celle-ci (tarif par chèque supplémentaire)	0,50 €

OPÉRATIONS DE PAIEMENT (AU DÉBIT)

VIREMENTS

VIREMENT SEPA

CARACTÉRISTIQUES

- Virement ordinaire libellé en euro.
- Échangé à l'intérieur de la zone SEPA, y compris en France, entre deux banques adhérentes aux règles du virement SEPA.
- Dont les coordonnées du bénéficiaire sont obligatoirement exprimées au format IBAN ⁽¹⁾.
- Dont les frais d'exécution sont exclusivement en option « SHARE ⁽²⁾ ».

⁽¹⁾ IBAN : « International bank account number », identifiant international d'un compte.

⁽²⁾ Partagé entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire : chacun paie respectivement à sa banque la part de frais de traitement relatifs à l'émission ou à la réception du virement facturée par celle-ci.

AVANTAGES

Il permet la transmission au bénéficiaire, sans altération, d'information(s) mentionnée(s) par le donneur d'ordre qui peuvent être :

- Le motif du paiement dans la limite de 140 caractères.
- La référence d'identification de l'opération dans la limite de 35 caractères.
- Tout autre virement en euro échangé dans la zone SEPA.

INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION

- par virement ordinaire	0,24 €
- par remise validée par la Banque	25 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
- frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	15 €

PAPIER

- par virement ordinaire	10 €
--------------------------------	------

VIREMENT INSTANTANÉ EUROPÉEN SEPA (OU INSTANT SEPA CREDIT TRANSFER)

Moyen de paiement immédiat, avec les caractéristiques suivantes :

- exclusivement en euro
- entre deux comptes tenus par des établissements financiers* situés dans le même pays ou deux pays de l'espace SEPA
- en quasi temps réel
- avec un montant unitaire plafonné à 100 000 euros.

* Sous réserve que ces deux établissements soient en mesure d'exécuter et/ou de recevoir des virements instantanés

INTERNET

- par virement instantané	2 €
- par remise validée par la Banque	25 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
- frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	15 €

TÉLÉTRANSMISSION

- par virement instantané	0,50 €
- par remise validée par la Banque	25 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
- frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	15 €
• Frais pour demande de retour de fonds	Nous consulter

VIREMENT DE TRÉSORERIE

CARACTÉRISTIQUES

Transfert ou réception de fonds entre les comptes de votre entreprise ou de votre groupe, prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J.

INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION

- par virement externe urgent y compris intra groupe (valeur jour)	7 €
- par remise validée par la Banque	25 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
- frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	15 €

SUPPORT PAPIER

- par virement externe urgent y compris intra groupe (valeur jour)	20 €
--	------

PRÉLÈVEMENTS ET TIPSEPA

• Paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA	Gratuit
• Révocation d'un mandat	10 €
• Opposition	13,25 €
• Liste blanche / Liste noire	Nous consulter
• Enregistrement d'un mandat B2B	12 €

EFFETS DOMICILIÉS

• Convention de paiement	Gratuit
• Par effet domicilié	Gratuit

ESPÈCES

• Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets	Gratuit
---	----------------

CHÈQUES ET CHÉQUIERS

CHÈQUES

• Copie recto d'un chèque	10,20 €
• Émission d'un chèque de banque	16,30 €
• Chèque non conforme (non signé, non daté...)	20 €

CHÉQUIERS

• Frais d'envoi de chéquier	Frais d'affranchissement en vigueur
• Frais de destruction	10,20 €

BANQUE À DISTANCE

ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

ePalatine SUITE

Internet : <https://suite.epalatine.fr>

Application Mobile : ePalatine SUITE sur iOS et Android

Solution de communication multi bancaire pour gérer l'ensemble de vos comptes et opérations bancaires via l'utilisation du protocole EBICS TS

- Frais d'installation 250 €
- Abonnement 45 € (par mois)
- Options complémentaires :
 - banques supplémentaires au-delà de 5 10 € (par mois et par banque)
 - mise à disposition des relevés bancaires au-delà de 13 mois 10 € (par mois)
 - appairage application ePalatine SUITE Mobile 30 €
 - SEPAmail DIAMOND
 - abonnement Minimum de 15 € (par mois)
 - demande de vérification 1 € par IBAN
- ePalatine SUITE Notation (option Ellisphère)
 - rapport standard 10 € (par rapport)
 - enquête 99 € (par enquête)

ePalatine DOCS

Internet : <https://docs.palatine.fr>

Envoi d'ordres avec pièces jointes via EBICS TS

- abonnement Nous consulter

TÉLÉTRANSMISSION

- Frais de mise en place
 - minimum pour EBICS 160 €
 - minimum pour SWIFT 180 €

Abonnement mensuel sens Client > Banque et Banque > Client

- EBICS T 135 €
- EBICS TS 90 €
- SWIFTNet (FileAct - Fin - TS) 200 €
- Option SCT Intraday **Gratuit**
- Option virements internationaux **Gratuit**
- Émission MT 101 (hors SWIFTNet) 50 €
- Réception MT 940 (hors SWIFTNet) 50 €
- Service à l'acte : demande de mise à disposition de relevés CFONB ou XML 15 €

INTERNET ET APPLICATION MOBILE

Abonnement mensuel

Internet : www.palatine.fr

Application mobile : **ePalatine ENTREPRISES** sur iOS et Android

Consultation et gestion de vos comptes en temps réel sur le web :

- consultation et suivi des opérations
- position intraday
- saisie d'opérations et transfert de fichiers
- téléchargement de fichiers et des relevés en PDF
- gestion des délégués
- validation des ordres par authentification forte

ePALATINE ENTREPRISES

- Consultation :
 - option virements de compte à compte **Gratuit**
 - option gestion des délégués **Gratuit**
- Consultation et gestion 50 €
- Consultation de vos portefeuilles titres **Gratuit**
- eDOCS ENTREPRISES **Gratuit**
- Service à l'acte : Réémission de relevés CFONB ou XML 15 €

ePALATINE PARAPHEUR

- Envoi de fichiers par EBICS T et confirmation des ordres sur le parapheur **Gratuit**

MOYENS D'AUTHENTIFICATION FORTE

ePALATINE CERTIFICATION (CERTEUROPE)

Certificat électronique pour effectuer vos télédéclarations, échanger des documents dématérialisés, vous authentifier et signer vos ordres en ligne et via EBICS TS ou SWIFTNet TS.

- Cotisation par certificat (tarification annuelle) 100 €

CERTIFICAT 3SKEY (SWIFT SECURE SIGNATURE KEY)

- Par token USB (tarification annuelle) 100 €

ePALATINE SECUR'CAP

Moyen d'authentification forte pour valider vos flux sur ePalatine ENTREPRISES, ajouter vos bénéficiaires, gérer vos délégués

- mise à disposition du lecteur ePalatine SECUR'CAP pour la sécurisation des opérations en ligne
 - Lecteur ePalatine SECUR'CAP 16 €
- mise à disposition d'une carte de validation 12 €
- frais de réédition du code confidentiel, de refabrication ou d'opposition sur la carte 10 €

ePALATINE PAIEMENT

ePalatine PAIEMENT permet à vos clients de régler une facture, un avis d'échéance, un TIPSEPA, un coupon... directement sur internet, par la validation d'un mandat de prélèvement.

- Frais de mise en service Nous consulter
- Abonnement mensuel et accès à la plateforme de consultation des mandats signés 35 €
- Tarification par opération
 - SDD ponctuel (ONE OFF) 0,27 €

CARTES BANCAIRES

CARTES DE LA GAMME VISA BUSINESS

Simplifier le règlement, le suivi de vos dépenses professionnelles et profiter d'un ensemble de services exclusifs dédiés à votre activité.

Cotisation carte annuelle (par carte)

- Carte Visa Business (débit immédiat / débit différé) 60 €
- Carte Visa Gold Business (débit différé) 144 €
- Carte Visa Platinum Business 250 €

PAIEMENT

Les paiements effectués en devise sont convertis en euros par le centre Visa aux conditions de change en vigueur le jour de l'opération.

- En euro **Gratuit**
- En devise (commission de change, transfert et traitement) 2,95 %

RETRAIT

- En euro **Gratuit**
- En devise (commission de change, transfert et traitement)
- Retrait à un distributeur 2,95 % + 3,20 €
- Retrait à un guichet bancaire 3,5% + 5,20 €

Services à l'acte

- Chainage de code confidentiel 10 €
- Personnalisation des plafonds d'utilisation à l'ouverture du contrat) **Gratuit**
- Modification exceptionnelle du plafond d'achat et/ou retrait 30,50 €
- Refabrication carte Visa Business / Gold Business / Platinum Business 15 €
(saisie de 3 codes faux / toute détérioration de la part du client)
- Refabrication carte Visa Business / Gold Business / Platinum Business **Gratuit**
(suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)
- Réédition de code confidentiel 10,50 €
- Opposition pour usage abusif 50 €
- Recherche documentaire Minimum 50 €

CARTES DE LA GAMME CORPORATE

La solution personnalisable pour simplifier la gestion des dépenses de vos collaborateurs.

Abonnement mensuel

- Solution Carte Corporate 25 €

Cotisation carte mensuelle (par carte)

- Carte Visa Corporate 5 €
- Carte Visa Gold Corporate 12 €
- Services optionnels
 - imputation des opérations en sur différé (30 + 15 jours) 1,00 € / mois / carte
 - imputation des opérations en sur différé (30 + 30 jours) 1,60 € / mois / carte
 - imputation des opérations en sur différé (30 + 45 jours) 2,20 € / mois / carte
 - imputation des opérations en sur différé (30 + 55 jours) 2,80 € / mois / carte

PAIEMENT

Les paiements effectués en devise sont convertis en euro par le centre Visa aux conditions de change en vigueur le jour de l'opération.

- En euro **Gratuit**
- En devise (commission de change, transfert et traitement) 2,80 %

RETRAIT

- En euro **Gratuit**
- En devise (commission de change, transfert et traitement) 2,80 %

Services à l'acte

- Envoi spécifique de carte (envoi métropole + AR) 7,6 €
- Envoi spécifique de carte (envoi hors métropole et international + AR) 9 €
- Envoi spécifique code confidentiel (envoi métropole + AR) 7,6 €
- Envoi spécifique code confidentiel (envoi hors métropole et International + AR) 9 €
- Refabrication carte Visa Corporate / Gold Corporate 12,4 €
(saisie de 3 codes faux / toute détérioration de la part du client)
- Refabrication carte Visa Corporate / Gold Corporate **Gratuit**
(suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)
- Réédition du code confidentiel 10,50 €
- Impayé de prélèvement sur le compte du porteur 15 €
(2^{ème} rejet de prélèvement reçu par la Banque)

• Modification de la date d'arrêté des opérations (au-delà de 2 fois / an)	60 €
• Modification des plafonds cartes (paiement et retrait)	60 €
(en cours de vie de la carte, au-delà de 2 fois par an)	
• Clôture du contrat Entreprise	200 €
• Recherche documentaire	Minimum 50 €

SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Solutions d'acceptation sur les différents canaux : proximité, internet, automates, paiement pour la location de biens et services...

• Commissions monétiques (par transaction)	Étude personnalisée
- acceptation réseaux Visa / MasterCard / CB	
- acceptation carte CUP (China Union Pay)	
• Maintenance téléphonique (par trimestre / par contrat)	4,66 €
• Impayé commerçant sur carte bancaire (par opération)	
- France	28 €
- Hors France	55 €
• Contrat inactif	35 € / mois

ENCAISSEMENT DE PROXIMITÉ

• Achat ou location de TPE (Terminal de Paiement Électronique)	Nous consulter
--	----------------

P@YBY

Transformer votre site web en site marchand et gérer les paiements en ligne de vos clients

PACK E-COMMERCE

• frais d'inscription et d'assistance à l'installation	250 €
• forfait mensuel d'exploitation	22 € / mois
• prix unitaire par transaction	0,15 €

Inclus dans le pack e-commerce

- accès à l'outil d'administration Gestion Caisse
- fichier de reporting des opérations encaissées
- débit / Annulation de débit / Remboursement via factures crédits
- création manuelle des paiements
- personnalisation de la page de paiement
- e-mail de confirmation de paiement

Services optionnels (frais fixe à l'installation)

• gestion des droits administrateurs	Gratuit
• contrôle des risques de niveau 2	Gratuit
• rapprochement bancaire et impayés visuels	Gratuit
• rapprochement bancaire et impayés visuel et fichiers	Gratuit
• transmission des opérations par batch	Gratuit
• paiement par e-mail	50 €
• paiement par formulaire hébergé	10 €
• paiement par identifiant	50 €
• mode Web Service	600 €

P@YBY MAIL

Proposer le paiement par e-mail pour un encaissement à distance simple et sécurisé

Pack paiement par e-mail

• frais d'inscription et d'assistance à l'installation	50 €
--	------

- forfait mensuel d'exploitation 5 € / mois
- prix unitaire par transaction 0,15 €

Service optionnel (frais fixe à l'installation)

- Formulaire de collecte de données 10 €

PAYPLUG

La solution d'encaissement de proximité et à distance par carte bancaire.

- Mise en place et abonnement Étude personnalisée

CHANGE DYNAMIQUE DE DEVICES (DCC)

La solution permettant à la clientèle étrangère de payer dans sa propre devise via sa carte bancaire.

- Mise en place et abonnement Nous consulter

SERVICE DE REPORTING

- Récapitulatif annuel des frais d'encaissements cartes **Gratuit**
- Relevé papier de vos encaissements cartes (tarification mensuelle) **Gratuit**
 - relevé décadaire 30 €
 - relevé hebdomadaire 50 €
 - relevé quotidien 50 €
- Relevé dématérialisé (quotidien) **Gratuit**

GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE

- Fusion de comptes (une entité - par arrêté) 85 €
- Cash Pooling notionnel (plusieurs entités) Étude personnalisée
- Cash Pooling physique Étude personnalisée

TRANSMISSION DE LIGNES MAGNÉTIQUES CHÈQUES

- TLMC 10 € par mois jusqu'à 600 chèques, au-delà nous consulter
- Ramassage/envoi de fonds et dépôts permanents (+ frais) 23,45 €
- Accréditif simple 17,35 €

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les conditions relatives aux opérations internationales s'appliquent également aux comptes ouverts dans nos livres par des non-résidents pour leurs opérations en France.

Les transferts pourront, au choix de la Banque, être effectués pour la contrevaletur de leur montant dans la devise du pays bénéficiaire.

OPÉRATIONS DE CHANGE

COMMISSION DE CHANGE

Cette commission s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises.

Tarification dégressive.

- Facturation minimum 25 €
- Jusqu'à 75 000 € 1/2 ‰
- Au-delà 1/4 ‰

DIVERS

- Commission de mise en place de ligne de trésorerie change pour Accédant direct..... 204 € par an

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENT INTERNATIONAL

CARACTÉRISTIQUES

- Tout virement ne répondant pas aux critères du virement SEPA, notamment le virement :
- Échangé avec un pays hors zone SEPA.
- Et/ou libellé dans une autre devise que l'euro.

MODALITÉS DE RÉPARTITION DES FRAIS ENTRE LE DONNEUR D'ORDRE ET LE BÉNÉFICIAIRE

« **frais partagés** » **SHARE** : le donneur d'ordre supporte les frais d'émission de virement de la Banque Palatine et le bénéficiaire les frais d'encaissement de sa banque. Ce mode de répartition des frais est le plus souvent utilisé et est appliqué par défaut si les instructions du donneur d'ordre ne précisent pas clairement le type de frais associé à l'opération ou si le virement nécessite une opération de change préalable.

« **tous frais à la charge du donneur d'ordre** » **OUR** : l'intégralité des frais, c'est-à-dire les frais de la Banque Palatine, les frais de la banque du bénéficiaire et les frais du correspondant, le cas échéant, sont à la charge du donneur d'ordre. Cette règle permet au bénéficiaire du virement de recevoir l'intégralité du montant de l'opération. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise la Banque Palatine à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.

« **tous frais au bénéficiaire** » **BEN** : les frais d'émission sont déduits du montant du virement effectué par la Banque Palatine, et le bénéficiaire paie les frais d'encaissement (cas spécifique d'accord entre donneur d'ordre et bénéficiaire). Il est rappelé que contrairement aux opérations européennes et SEPA, l'identification des bénéficiaires requiert également l'identification de la banque du bénéficiaire (BIC Code) et les coordonnées de compte. Pour certaines destinations, les adresses des bénéficiaires sont également requises.

FRAIS DE CORRESPONDANT

Pays Destinataire	Frais correspondants perçus en EUR
Royaume Uni / USA	20,00
Suisse / Canada	10,00
Japon	1/° mini 50,00 maxi 150,00
Chine	17,00
Autres Pays	Nous consulter

- Internet ou télétransmission
 - facturation minimum 14 €
 - jusqu'à 75 000 € 0,10 %
 - au-delà de 75 000 € 0,05 % maximum 180 €
 - par remise validée par la Banque 25 €
 - par remise signée électroniquement **Gratuit**
 - Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients..... 15 €
- support papier
 - facturation minimum 25 €
 - jusqu'à 75 000 € 0,10 %
 - au-delà de 75 000 € 0,05 %

• Frais acquis SWIFT	13,25 €
• Frais acquis SWIFT depuis ePalatine ENTREPRISES	2 €
• Frais de recherche ou demande d'intervention sur ordre non conforme	50 €

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT) RAPATRIEMENT (VIREMENT INTERNATIONAL)

• Virement international	
- facturation minimum	24 €
- jusqu'à 75 000 €	0,10 %
- au-delà de 75 000 €	0,05 %
- facturation maximum	180 €

CHÈQUES

PAIEMENT DE REMISES IMPORT (FRAIS À LA CHARGE DU TIRÉ)

Chèques euro ou devises

• Commission de transfert (tarif dégressif + commission de change le cas échéant)	
- facturation minimum	20,25 €
- jusqu'à 100 000 €	1 %
- de 100 000 € à 150 000 €	1/2 %
- de 150 000 € à 600 000 €	1/4 %
- au-delà de 600 000 €	1/8 %

PORTEFEUILLE INTERNATIONAL

EFFET LIBRE ET DOCUMENTAIRE IMPORT

EFFET LIBRE IMPORT (EN EURO OU DEVICES)

• Commission de présentation à l'acceptation	55 €
• Commission de paiement (+ commission de transfert et de change le cas échéant)	0,15 %
- minimum	45 €
- maximum	250 €

EFFET DOCUMENTAIRE IMPORT (EN EURO OU DEVICES)

• Commission de paiement ou d'acceptation	0,20 %
(+ commission de transfert et de change le cas échéant)	
- minimum	75 €
- maximum	990 €
• Autres événements/modifications	
- prorogations, impayés, avis de sort, bon de cession	70 €
- forfait de Paiement (à la charge du tireur)	40 €
- swif	30 €

EFFET LIBRE ET DOCUMENTAIRE EXPORT

EFFET LIBRE EXPORT (EN EURO OU DEVICES)

• Commission d'encaissement par effet (+ commission de change le cas échéant)	0,15 % flat
- minimum	45 €
- maximum	250 €

EFFET DOCUMENTAIRE EXPORT (EN EURO OU DEVICES)

• Commission d'encaissement par effet (+ commission de change le cas échéant)	0,20 % flat
- minimum	75 €
- maximum	990 €
• Autres événements/modifications	
- prorogations, impayés, avis de sort, bon de cession	70 €
- swif	30 €

MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE SUR L'ÉTRANGER

• Tarification	
- par effet	7,80 €
- par remise	30 €
• Modification par facture	20,40 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES

ePALATINE TRADE

• Consultation et gestion des opérations de trade : crédits documentaires et remises documentaires	
• Abonnement mensuel (hors commissions de traitement des opérations)	
- premier service souscrit	15 €
- par service supplémentaire	10 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

• Ouverture : crédit irrévocable	
- par trimestre indivisible	0,25 %
- émission avec ePalatine Trade : minimum	125 €
- émission support papier : minimum	160 €
- commission d'annulation	100 €
• Modification	
- augmentation de montant ou prorogation de sa validité	
- commission d'engagement par trimestre indivisible	0,25 %
- minimum avec ePalatine Trade	125 €
- autres cas avec ePalatine Trade	125 €
- minimum support papier	140 €
• Acceptation / commission d'engagement : calculée de la date de délivrance jusqu'à l'échéance - minimum 2 mois	
- par mois indivisible	0,10 %
- minimum	125 €
• Ouverture, modification, traduction utilisation en cas de dossier complexe :	majoration de 70 € min
• Remise de documents irréguliers	150 €
• Utilisation	
- coût	0,125 %
- minimum	130 €

Les commissions d'utilisation et d'acceptation se cumulent.

• Commission de dossier complexe, projet, traduction, bon de cession	100 €
• Swift ouverture / modification / utilisation	40 €
• Frais d'intervention, d'assistance technique	100 €
• Frais d'envoi de documents	
- minimum (selon zone géographique et poids des documents)	35 €

Pour les crédits documentaires dont le montant est stipulé « environ » ou « circa », la commission d'ouverture sera perçue sur le montant indiqué, majoré de 10 %, limite du dépassement autorisé.

• Activation clause UPAS (par activation)	minimum 70 €
• Règlement de commission d'agent (à la charge de l'agent)	26 €
• Commission de transfert de fonds :	
- 0,05 % du montant / facturation min de	21 €
- maximum	180 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission de transmission à partir de 100 €
 - Commission de notification
 - jusqu'à 1 500 000 € 0,10 %
 - au-delà de 1 500 000 € 0,05 %
 - minimum si notification avec ePalatine Trade 130 €
 - minimum autre mode de transmission 160 €
 - Commission de confirmation
 - pourcentage déterminé selon risque Pays (interrogation systématique) minimum 380 €
 - Commission d'utilisation
 - coût 0,15 % flat
 - facturation minimum 130 €
 - Commission documents irréguliers ou mise en conformité, pré-vérification des documents 120 €
 - Commission de paiement différé ou d'acceptation sur crédit documentaire confirmé, pourcentage déterminé selon le risque pays perception par mois indivisible, minimum 2 mois et facturation minimum 200 €
 - Commission de paiement différé ou acceptation sur crédit documentaire notifié
 - tarification mensuelle minimum 2 mois 0,125 %
 - facturation minimum 200 €
 - Commission de transfert de la lettre de crédit ou de blocage minimum 250 €
 - jusqu'à 1 500 000 € 0,10 %
 - au-delà de 1 500 000 € 0,05 %
 - Commission de modification 120 €
 - Frais de courrier selon nature
 - minimum (selon zone géographique et poids des documents) 35 €
 - Swift ouverture / modification / utilisation 40 €
 - Frais d'intervention, d'assistance technique 100 €
 - Escompte sans recours sur crédoc réalisable par négociation intérêts minimum 220 €
- Pour les crédits documentaires dont le montant est stipulé « environ », la commission de confirmation sera perçue sur le montant indiqué, majoré du pourcentage indiqué.

AVALS-GARANTIES ET CAUTIONS SUR OPÉRATIONS INTERNATIONALES

AVAL

- Aval de la signature du tiré sur effet accepté dans le cadre de remise documentaire import
 - minimum par an 2 %
 - avec 1 mois de perception minimum et perçu d'avance 80 €

GARANTIES ET CAUTIONS ÉMISES

GARANTIE À 1^{ÈRE} DEMANDE CAUTIONNEMENTS

- OU GARANTIES DOCUMENTAIRES** à partir de 1,5 % l'an
- minimum par mois (facturé trimestriellement d'avance) 20 €
- frais d'acte standard modèle Palatine 160 €
- frais d'acte complexe (+refacturation des frais engagés) à partir de 0,20 % minimum 300 €
- étude de texte (y compris pour une demande sans suite) minimum 200 €
- signature électronique (par acte) 40 €
- modification (durée / montant) à partir de 1,5 % l'an avec un minimum de 100 €
- modification (autres) 100 €

FRAIS DE TRAITEMENTS DE MAIN LEVÉE

- acte simple	20 €
- acte complexe	à partir de 60 €

MISE EN JEU 0,15 % avec un minimum de 170 €

- Swift 40 €
- Frais de port et demande de courrier rapide minimum 40 €
(selon zone géographique et poids des documents)

CAUTIONNEMENTS

- Organismes professionnels, marchés étrangers, bourses de commerce...
 - minimum par an à partir de 1 %
 - et perçu trimestriellement d'avance 75 €
- Absence de documents
 - minimum par an 1 %
 - et perçu trimestriellement d'avance 150 €
- Frais d'établissement (+ récupération des timbres fiscaux)
 - minimum selon complexité 150 €
- Modification 90 €

CAUTIONNEMENTS OU GARANTIES DOCUMENTAIRES OU STAND BY LETTER OF CREDIT

- Émission à partir de 1,5 %
 - minimum perçu trimestriellement d'avance 150 €
 - frais d'émission : minimum 160 €
- Paiement, appel de fonds, ou modification
 - idem crédits documentaires import
- Frais d'étude pour analyse de texte ou rédaction / validation d'un projet d'acte 80 € à 350 €
selon complexité

GARANTIES INTERNATIONALES REÇUES

- Commission de notification jusqu'à 1.500 K€ 0,10 %
- Commission de notification au-delà de 1.500 K€ 0,05 %
 - minimum 130 €
- Mise en jeu 0,15 %
 - minimum 130 €
- Modification (durée / montant) 1 % ou 0,5 % Mini 130 €
- Modification (autres) 130 €

AUTRES SERVICES

Compte centralisateur

- Gestion du compte et de l'encaissement pour des sociétés non-résidentes Nous consulter
- Opérations nécessitant la constitution d'un dossier (tarif minimum) 61 €
- Intervention auprès des autorités compétentes (tarif minimum) 107 €
- Commission de traduction (tarif minimum) 107 €
- Frais de télex/Swift (maximum) 47 €
- Frais de port et courrier rapide 30 €
- Commission de réémission minimum 112 €

FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TERME

- Frais d'étude et mise en place 0,50% avec un minimum de 500 €
- Révision annuelle des lignes existantes à partir de 500 €
- Frais d'avenant à partir de 100 €

CRÉDIT-BAIL

- BPCE Lease Nous consulter
 - crédit-bail mobilier
 - location financière
 - LOA
 - crédit-bail immobilier
 - lease-back
- BPCE Car Lease Nous consulter
 - location longue durée

GESTION DU POSTE CLIENT

- Cession escompte Dailly Nous consulter

CESSIONS DE CRÉANCES LOI « DAILLY »

- Convention Dailly 51 €
- Cession escompte (par facture) 12,75 €
- Cession garantie (par facture) 9,50 €
- Par remise 35 €
- Notification de cession de créances
 - par notification (+ affranchissement) 24 €
- Commission de prorogation (par facture) 20,40 €
- Modification (par facture) 20,40 €
- Commission de mainlevée de notification 20,40 €
- Marché public ou privé
 - commission d'enregistrement de marché public ou privé 25,50 €
 - commission de modification de marché public ou privé 51 €
 - commission d'annulation de marché public ou privé 51 €
- BPCE Factor / Gestion du poste client Nous consulter
 - renseignement commercial et recouvrement
 - assurance crédit
 - affacturage

GARANTIES REÇUES ET DONNÉES

GARANTIES REÇUES EN FRANCE

- Recueil de garanties : tarif en fonction de la garantie Nous consulter
(+ refacturation des frais engagés)
- Frais d'acte de nantissement, de gage et de délégation (+ refacturation des frais engagés) 212,50 € / acte
- Frais de recueil d'un gage sur véhicule ou main levée 25 € / véhicule
- Commission de mainlevée d'acte authentique ou sous-seing privé 241,65 €

GARANTIES DONNÉES FRANCE

- Cautions émises, aval de traite
 - frais d'acte standard (+ refacturation des frais engagés) 61 €
 - frais d'acte non standard (+ refacturation des frais engagés) (minimum) 153 €
 - commission proportionnelle de 1 à 2,5%
 - minimum par mois 17,10 €
 - frais en cas de prorogation, avenant, mainlevée partielle (minimum) 61 €
- Garanties à première demande de 1,5 à 3 %
- Service de caution en ligne Nous consulter

OPÉRATIONS SUR COMPTES
TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

DROITS DE GARDE

- Perçus annuellement et d'avance pour chaque compte titres en janvier sur la base de l'évaluation au 31/12 de l'année précédente.
- Commission proportionnelle 0,2083%
 - Minimum de facturation par compte 25 €
 - Droit fixe par ligne pour les dépôts
 - en France 4,60 €
 - à l'étranger 12,50 €
 - Les droits de garde sont gratuits pour les SOFICA distribuées par notre établissement et les EMTN émis et/ou distribués par notre établissement.
 - Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ⁽¹⁾
(compte sans mouvement depuis plus de 5 ans) Application des droits de garde ⁽²⁾

⁽¹⁾ Compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier

⁽²⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

OPÉRATIONS DE BOURSE

ORDRE DE BOURSE (EURONEXT)

Ordre de bourse euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam- courtage et négociation inclus	CTO
Commission proportionnelle (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	1,10 % du montant brut puis à compter du 1 ^{er} mars 2023 < ou = 50 K€ 1,083 % > 50 K€ 0,75 %
Commission proportionnelle (Ordres dématérialisés via ePalatine, espace Titres et Bourse)	0,292 % du montant brut
Minimum de facturation (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	12,75 €
Minimum de facturation (Ordres dématérialisés via ePalatine, espace Titres et Bourse)	5 €

- Ordre reçu non exécutée Gratuit

ORDRE DE BOURSE HORS EURONEXT)

Ordre de bourse euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam- courtage et négociation inclus	CTO
Commission proportionnelle (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	1,25 % du montant brut
Commission proportionnelle (Ordres dématérialisés via E Palatine, espace Titres et Bourse)	0,417 % du montant brut
Minimum de facturation (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	66,67 €
Minimum de facturation (Ordres dématérialisés via E Palatine, espace Titres et Bourse)	10 €

- Ordre reçu non exécutée **Gratuit**

SOUSCRIPTION / RACHAT D'OPC

- Droits d'entrée ou de sortie Nous consulter
- Commission de règlement livraison
 - en France 35 €
 - à l'étranger 50 €

OPÉRATIONS SUR TITRES (EN FONCTION DU CODE ISIN)

	FRANCE	ÉTRANGER
Encaissement de coupons	Sans frais	7 % ad valorem 8,35 € minimum
Remboursement	Sans frais	Sans frais

FRANCE

- Attribution, échange, répartition
 - forfait par opération 18 €
- OPA / OPE, autres opérations sur titres
 - par opération et/ou notice d'émission Nous consulter
 - autres opérations sur titres France ou Etranger Nous consulter

MOUVEMENTS DE TITRES (VALEURS MOBILIÈRES ET TCN)

- Réception franco **Gratuit**
- Transfert interne de titres **Gratuit**
- Transfert compte titres vers un autre établissement
 - frais par ligne :
 - transfert sur la France 12,50 €
 - transfert sur l'étranger 66,67 €
 - (majorés des frais éventuels facturés par les dépositaires étrangers)
- Minimum par compte titres 66,67 €
- Domiciliation billets de trésorerie (par billet) 33 €

AVIS ET ÉTATS

SUPPORT PAPIER

• Envoi d'avis d'opéré titres	Gratuit
• Envoi de l'Imprimé Fiscal Unique Annuel	Gratuit
• Relevé titres semestriel au 30/06 et 31/12	Gratuit
• Relevé titres mensuel	50 € / an
• Relevé titres trimestriel	Gratuit

SWIFT

• Relevé titres mensuel	50 € / an
-------------------------------	-----------

DIVERS

• Frais de recherche (minimum)	50 €
(facturation en fonction des démarches à accomplir, devis sur demande)	
• Récupération d'impôt dans le cadre de conventions internationales	
- coût	7 % ad valorem
- minimum	81,67 €
• Autres opérations	Nous consulter
• Délégation reporting Emir	350 €

EXPERTISES

La Banque Palatine a développé des expertises de haut niveau dans de nombreux domaines. N'hésitez pas à interroger votre interlocuteur habituel sur ces sujets.

CASH MANAGEMENT

ÉPARGNE SALARIALE

Le Cash Management a un rôle majeur dans la vie de votre entreprise.

Dès l'entrée en relation, votre Chargé(e) d'Affaires Flux est à votre écoute et vous apporte des solutions sécurisées pour gérer vos comptes via des outils performants et intuitifs de banque à distance (logiciel de communication multi-bancaire ePalatine SUITE, offre de gestion des ordres en EDI avec pièces jointes ePalatine DOCS, site ePalatine ENTREPRISES, outil de gestion de vos prélèvements en ligne via ePalatine PAIEMENT...) sur l'ensemble des protocoles de la place.

Il vous accompagne dans la mise en place des moyens de paiement (virements, cartes bancaires...) et d'encaissement (prélèvements, location de Terminaux de Paiement Electronique, e-commerce avec P@yBy, vente à distance via P@yByMail...) adaptés à votre activité.

Grâce à ses conseils, votre Chargé(e) d'Affaires Flux intervient en tant que facilitateur dans la gestion au quotidien de l'ensemble de vos flux et l'optimisation de votre trésorerie.

INGÉNIERIE SOCIALE

ÉPARGNE SALARIALE

- Participation, intéressement
- Plan Épargne Entreprise (PEE)
- Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)
Nos offres Palatine Essentiel et Palatine Carte Blanche sont de vrais leviers de motivation et de fidélisation des collaborateurs. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.
- Titres de service, Chèque de Table®, CESU préfinancés et chèques cadeaux

Nos offres de titres de services facilitent la vie des collaborateurs tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

ÉPARGNE RETRAITE

- Dispositif des articles 39 et 83 du code général des impôts

ASSURANCES ET PROTECTION SOCIALE

- Assurance Homme Clé
L'assurance homme clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise en bénéficiant d'un capital garanti en cas de disparition ou d'incapacité de travail de vos hommes clés.
- Assurance décès
- Prévoyance et frais de santé

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Opérations de promotion immobilière
- Opérations de Marchands de Biens
- Crédit-Bail Immobilier
- Lease-Back
- Externalisation d'actifs au bilan
- Recherche d'optimisation du patrimoine

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Nos interventions en terme d'opérations de marché, de montage de financement structuré et dans le domaine des fusions/acquisitions font l'objet de conditions spécifiques.

- Opérations de marché (émission de titres, retrait ou introduction en bourse, OBSAR,...)
- Montage de financement structuré (LBO, OBO, acquisition,...)
- Fusions/acquisitions de sociétés cotées ou non cotées
- Transmission d'entreprises

DESK CLIENTÈLE

- Couverture de risque de taux pour vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt
- Couverture de risque de change pour vous prémunir contre les risques liés aux variations de taux de change et ainsi sécuriser vos transactions
- Placement de vos excédents de trésorerie

LEXIQUE

• BÉNÉFICIAIRE

Personne physique ou morale destinataire des fonds ayant fait l'objet d'une opération de paiement.

• CLIENT

Personne morale qui est titulaire d'un compte ouvert dans les livres de la banque ayant la nature d'un compte de paiement et qui autorise une opération de paiement à partir de ce compte.

• COMPTE INACTIF AU SENS DE L'ARTICLE L.312-19 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Un compte est considéré comme inactif :

1° Soit à l'issue d'une période de douze mois au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

a) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement tenant le compte de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance ;

b) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de cet établissement ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

La période de douze mois est portée à cinq ans pour les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les comptes sur livret, les comptes à terme et les comptes sur lesquels sont inscrits des avoirs et dépôts au titre des produits d'épargne mentionnés au titre II du livre II, au titre des produits de l'épargne salariale mentionnés aux chapitres III et IV du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail ainsi qu'au titre des produits de la participation affectés à un compte courant bloqué en vertu du 2° de l'article L. 3323-2 du même code. Lorsque les sommes déposées sur un compte ou les titres inscrits en compte sont indisponibles pendant une certaine période en vertu de dispositions légales, de stipulations contractuelles ou de l'existence d'une sûreté conventionnelle, la période de cinq

ans commence à courir au terme de la période d'indisponibilité ;

2° Soit, si son titulaire est décédé, à l'issue d'une période de douze mois suivant le décès au cours de laquelle aucun de ses ayants droit n'a informé l'établissement tenant le compte de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs et dépôts qui y sont inscrits.

Un compte qui remplit les conditions prévues au 1° en raison de l'application de dispositions légales ou réglementaires ou d'une décision de justice n'est pas un compte inactif au sens du présent article.

• COMPTE DE PAIEMENT

Compte ouvert par le client dans les livres de la banque et qui est utilisé pour effectuer des opérations de paiement.

• DATE DE VALEUR

Date de référence utilisée par le Prestataire de services de paiement pour calculer les intérêts applicables aux fonds débités ou crédités sur un compte de paiement.

• DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ

Tout moyen technique fourni par la banque à son client pour l'utilisation d'un instrument de paiement (identifiant, mot de passe, code). Ce dispositif, propre au client et placé sous sa garde, vise à l'identifier.

• ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

Zone géographique regroupant les pays de l'Union européenne, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

• IDENTIFIANT UNIQUE

La combinaison, de lettres, de chiffres ou de symboles communiquée à l'utilisateur de services de paiement par le prestataire de services de paiement, que l'utilisateur de services de paiement doit fournir pour permettre l'identification certaine de l'autre utilisateur de services de paiement et/ou de son compte de paiement pour l'opération de paiement

• INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Dispositif personnalisé et/ou ensemble de procédures convenu entre le client et la banque qui permettent d'initier une opération de paiement et auquel le client a recours pour un ordre de paiement.

• JOUR OUVRABLE

Jour au cours duquel le prestataire de paiement du payeur ou du bénéficiaire impliqués dans l'exécution d'une opération de paiement exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement c'est-à-dire, du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet, les jours d'ouverture de l'agence sous réserve des jours de

fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations ou, pour les opérations réalisées au guichet, les jours et heures d'ouverture de l'agence sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement

• MOYEN DE PAIEMENT

Tous les instruments qui permettent au client de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

• OPÉRATION AUTORISÉE OU NON AUTORISÉE

Toute instruction du client donnée à la banque en cas d'opération autorisée ou non autorisée d'une opération de paiement.

• OPÉRATION DE PAIEMENT

Opération initiée par le Payeur ou le Bénéficiaire, consistant à verser, transférer ou retirer des fonds, à partir du compte de paiement, quels que soient les motifs et indépendamment de toute obligation entre le Client et le Bénéficiaire.

- Opérations de paiement visées à l'article L 133-1 du Code monétaire et financier : il s'agit des opérations effectuées sur la base des Services de paiement visés à l'article L. 314-1 II du Code monétaire et financier.

- Opérations de paiement autres que celles visées à l'article L 133-1 du Code monétaire et financier : les services de paiement par chèques, les effets de commerce papier, les services de paiement libellés dans une devise d'un pays n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen, les services de paiement permettant d'effectuer des opérations de paiement libellées en euros ou dans l'une des autres devises de l'Espace Economique Européen (entre d'une part l'EEE et d'autre part un pays n'appartenant pas à l'EEE ; entre d'une part Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, les Iles Wallis et Futuna et un autre pays que la France), les virements internationaux, les virements SEPA échangés avec la Suisse et Monaco.

• OPÉRATION INEXÉCUTÉE OU MAL EXÉCUTÉE

Toute opération de paiement qui n'a pas été réalisée par la Banque ou dont l'exécution ne correspond pas à l'ordre de paiement du Client.

• ORDRE DE PAIEMENT

Toute instruction du client donnée à la banque demandant l'exécution d'une opération de paiement.

• PAYEUR

Personne physique ou morale qui autorise un ordre de paiement à partir d'un compte de paiement.

• PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT

Toute entreprise autorisée à fournir des services de paiement. Il s'agit notamment des établissements de crédit ou des établissements de

paiement. La Banque est un prestataire de services de paiements

• SERVICES BANCAIRES DE BASE

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, - des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

• SERVICE D'ÉMISSION D'INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Service de paiement fourni par un prestataire de services de paiement tiers convenant par contrat de fournir au client un instrument de paiement (carte) en vue d'initier et de traiter les opérations de paiement du Client.

• SERVICE D'INFORMATION SUR LES COMPTES

Service en ligne consistant à fournir des informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes du Client ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs banque(s).

• SERVICE D'INITIATION DE PAIEMENT

Service consistant à initier un ordre de paiement (virement) par un prestataire de services

de paiement tiers, à la demande du Client, concernant son compte ouvert dans les livres de la Banque.

• SERVICE DE PAIEMENT

Ils sont définis à l'article L. 314-1 II du Code monétaire et financier. Ils permettent d'effectuer les opérations de paiement visées à l'article L. 133-1 du Code monétaire et financier. Ce sont tous les services offerts par la Banque au Client qui lui permettent d'assurer la gestion du compte de paiement dans la limite des services offerts par la Banque.

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Suite au Brexit, le Royaume uni ne fait plus partie de la Zone EEE

- Zone EEE (Espace Économique Européen), composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni dont Gibraltar, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

La qualité de service est une des priorités de la Banque Palatine.

Vous pouvez être confronté à des dysfonctionnements dans l'utilisation de votre compte ou dans les services bancaires qui lui sont attachés. C'est pourquoi, la Banque Palatine met à votre disposition un service relations clientèle (Direction de la qualité) qui s'engage à apporter une réponse à votre réclamation sous dix jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de l'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Palatine vous répondra dans les quinze jours ouvrables à compter de la date de réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai.

Elle offre également la possibilité d'accès à un service de médiation bancaire.

Celui-ci s'engage à vous apporter une réponse quand un accord n'a pas été trouvé avec votre agence ou avec le service relations clientèle.

• Votre premier interlocuteur : votre agence

Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :

src@palatine.fr

Service relations clientèle - TSA 70123 - 93736 Bobigny Cedex 9

• Votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés et pour les personnes physiques (particuliers) n'agissant pas pour des besoins professionnels.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relative aux fonds propres.

Dossier à remplir en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers > hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET

<https://www.amf-france.org/>

PAR COURRIER

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17 place de la bourse - 75082 Paris Cedex 02

VOTRE SATISFACTION AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

POUR TOUTE QUESTION :

rendez-vous sur www.palatine.fr, rubrique « Contact »

Plus d'informations :

www.palatine.fr

 @banquepalatine



Société Anonyme au capital de 688.802.680 Euros - Une Société du Groupe BPCE - Siège social : 86, rue de Courcelles - 75008 Paris - Tél : 01 55 27 94 94 - Siège administratif : Banque Palatine - TSA 30083 - 93736 Bobigny cedex 9 - Tél : 01 43 94 47 47 - Immatriculation : 542 104 245 RCS Paris - BIC BSPFFRPPXX - Swift BSPF FR PP - N° TVA intracommunautaire FR77542104245 - Membre de la Fédération Bancaire Française et couverte par le fonds de garantie des dépôts et de résolution - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 025 988 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds » n° CPI 7501 2015 000 001 258 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile de France - garantie financière délivrée par la CEGC - 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense cedex - Titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR231799_03DWAQ délivré par l'ADEME - www.palatine.fr.

